

N°2023-10/64B

**Objet : AMENAGEMENT D'UN CORDON DUNAIRE A SAINT-CYPRIEN -  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.**

L'an deux mille vingt-trois, le 25 octobre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Vote :</b>	<b>Pour :</b>	8
<b>En exercice :</b>	10	<b>Contre :</b>		0
<b>Présents :</b>	8	<b>Abstention :</b>		0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Thierry DEL POSO, François BONNEAU, Jean-André MAGDALOU, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés :** Christophe MANAS, Louis SALA.

**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques THIBAUT

**Date de convocation :** 18 octobre 2023

Le Président expose à l'assemblée,

La commune de Saint-Cyprien lance la deuxième tranche des travaux de réaménagement du baladoir.

Ce dossier, comprenant la réalisation d'un cordon dunaire avec la création de casiers en ganivelles, a été validé par les services de l'État.

Aussi conformément à la compétence de la Communauté de communes Sud Roussillon en matière de GEMAPI, a été lancée une consultation en procédure adaptée (Art. L2123-1 et R 2123-1-1° du code de la Commande Publique), pour un marché relatif à ces travaux.

L'offre du Groupement PULL FRANCIS / PALM BEACH PAYSAGES, après analyse et en application des critères de sélection, a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 242 573,70 € HT et un délai de 48 jours.

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant ayant reçu délégation à signer les marchés, à intervenir avec l'entreprises mentionnée ci-dessus ;

↳ **DIT QUE** les crédits relatifs à ces marchés sont inscrits sur le budget concerné.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20231025-2023-10-64B-DE  
Date de télétransmission : 30/10/2023  
Date de réception préfecture : 30/10/2023